

PV de la réunion du Conseil Municipal **Du 13 FEVRIER 2026**

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, Christian PATURAL, David PALMIER, Claudine DALIBON, Natacha BELLEZY, Nelly DUPUY, Patricia GATTE et Peggy DAMAS

Absent excusé : Joao FERREIRA qui donne procuration à Alexandre PALMIER

Absent non excusé : William LAFAY

Secrétaire de séance : Claudine DALIBON

Approbation du CFU du budget général

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget général 2025 qui montre un déficit d'investissement de 73 297.16 € et un excédent de fonctionnement de 247 400.88 €, ainsi que des restes à réaliser pour 146 000 € de dépenses d'investissement et 104 399 € de recettes d'investissement.

L'assemblée approuve à 12 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d'affecter 114 898.16 € de l'excédent de fonctionnement compte tenu des restes à réaliser. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Approbation du budget auberge

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget auberge 2025 qui montre un déficit d'investissement de 50 396.05 € et un excédent de fonctionnement de 10 255.74 €.

L'assemblée approuve à 12 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Approbation du budget panneaux photovoltaïques

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget panneaux photovoltaïques 2025 qui montre un déficit d'investissement de 627.55 € et un excédent de fonctionnement de 2 175.55 €.

L'assemblée approuve à 12 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d'affecter 627.55 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Jugement rendu par le Tribunal Administratif sur la requête déposée par les consorts Guillot Philippe, Maurice, André et Daniel

Monsieur le Maire rappelle l'audience qui a eu lieu le 16 décembre 2025 et à laquelle il a participé comme prévu. Monsieur le Maire donne lecture de la décision du jugement reçu en mairie

le 19 décembre 2025. La requête des consorts Guillot est rejetée, et ils sont condamnés à verser in solidum la somme de 1 500 euros à la commune. Les consorts Guillot disposent d'un délai de 2 mois à réception de leur notification pour faire appel.

Demande de régularisation accotement route des pèges propriété Annick Barry

Monsieur le Maire présente la demande déposée par Madame BARRY Annick propriétaire à ce jour de la parcelle cadastrée section ZA n°317 qui représente l'accotement et le fossé le long de sa parcelle route des pèges pour une surface de 42 m².

Madame Barry ayant terminé la vente des 3 terrains du lotissement, souhaite rétrocéder gratuitement cette parcelle à la commune afin de se libérer de toute obligation.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte cette rétrocession à titre gratuit et charge Monsieur le Maire de se rapprocher du cabinet Dussaud Pagnon pour la rédaction de cet acte.

Déroulement de l'enquête publique du plan du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels)

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique du PAEN est en cours et se termine le 20 février.

Monsieur le Maire porte l'attention de l'assemblée sur un fait nouveau. En effet, l'association FZL (organisatrice du Foreztival) a engagé des négociations pour l'achat de la parcelle ZA 21 et du bâtiment. Ces négociations sont très avancées et devraient permettre à terme la rénovation du bâtiment pour y installer une résidence d'artistes. Compte tenu qu'aujourd'hui les fins de semaine, jours de matchs, les voitures stationnent tout autour et notamment le long de la route du stade et près du CD8, ce nouveau projet oblige la commune à réfléchir de façon vertueuse à l'installation d'équipements, de parkings et de prévoir une meilleure sécurisation de l'ensemble.

Le Conseil Municipal réfléchit aussi à enrichir ce lieu par des jeux pour enfants, bornes électriques, toilettes, et pourquoi pas padel ou autre...

En toute cohérence, le conseil municipal, à l'unanimité, demande donc le retrait des parcelles : ZA n°2, 4, 192, 201, 194 et 19 qui sont les parcelles occupées ce jour par les installations sportives et de loisirs et ZA n°1, 18, 17 et 16 pour les aménagements futurs.

Avis sur le projet du PLUi

Le Conseil Municipal, reprend la lecture de la dernière version proposée à l'approbation.

En premier lieu, Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 8/1/2026 de la SCI ASL propriétaire des parcelles section A n°1039, 1124, 1123, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1042, 1117 et 1120 situées au 70 route du pont rompu. Une partie de cet ensemble (A n°1120, 1117, 1042 et une partie de la 1127) accueille la station de lavage et est classé en Ue2. Les autres parcelles qui se trouvent dans la continuité du côté nord sont classées en zone agricole. La SCI demande la modification de ce classement.

Le Conseil Municipal échange sur la question et confirme que le classement proposé lui semble injustifié compte tenu que cet espace est entièrement recouvert d'enrobé et qu'il n'a aucune vocation agricole. Monsieur le Maire souligne qu'il a été consulté pour plusieurs projets d'installation de bâtiment respectant les retraits imposés et qu'une demande de permis de construire va être déposée dans les jours qui viennent.

En second lieu, Monsieur le Maire soulève le classement en Ap (secteur viticole) de la parcelle section A n°1354 en face de la mairie. Mme PANGAUD concernée par cette demande décide de quitter l'assemblée et de ne pas participer ni au débat ni au vote. S'engage alors les discussions, et le Conseil Municipal pense qu'effectivement ce classement n'est pas justifié et qu'il est nécessaire de prévoir un classement en zone U de la partie qui longe la rue de l'église.

Enfin, le Conseil Municipal relève le fait qu'il serait judicieux de mettre en place un outil pour permettre de classer en « loisirs culture » l'espace autour du terrain de foot, parcours de sport-santé connecté, terrain de pétanque, terrains de tennis, local de FZL pour permettre une continuité d'aménagement des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et émet à 11 voix pour et une abstention un avis favorable au zonage du projet de PLUi sur Trelins

avec les deux réserves suivantes :

- Demande le classement en Ue2 la partie des parcelles A 1127 et 1126 située entre les marges de recul des routes départementales CD8 et RD20 afin de permettre la reconstruction de bâti commercial.
- Demande le classement en zone Up2 des deux tiers de la parcelle A 1354 en partant du bord qui longe la rue de l'église.

Et le souhait suivant :

- Mise en place d'un outil pour permettre un classement des parcelles autour du foot et FZL en « loisir culture ». Il s'agit des parcelles ZA 1, 21, 228, 201, 192, 194, 19, 18, 17

Autorisation d'encaissement de deux chèques remboursement de l'assurance Groupama

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à encaisser les deux chèques reçus de Groupama pour 595.20 € et de Illico moto pour 40 €. L'assemblée approuve l'encaissement.

Frais de scolarité suite du dossier

Monsieur le Maire fait le compte rendu à l'assemblée des nombreux échanges avec la mairie de Montbrison qui a réagi négativement à la réception des frais de scolarité que nous avons décidé de réclamer. L'adjointe à l'éducation de la Mairie de Montbrison a demandé un rdv pour discuter de vive voix compte tenu que chacun reste sur ses positions et qu'il faut bien avancer avant de faire trancher par le Préfet. Monsieur le Maire rendra compte de cette rencontre à l'assemblée plus tard.

Avancement travaux salle des fêtes

Gaëtan Guillot fait le compte rendu des travaux qui devraient se terminer mi-mars.

Préparation permanence bureau de vote des 15 et 22 mars

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de chaque élu de tenir le bureau de vote le 15 mars pour les élections municipales. Chaque élu présent choisi un créneau horaire, qui sera le même s'il y avait un deuxième tour.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Lamstaes qui présente sa participation au championnat du monde master de triathlon à Samorin en Slovaquie en mai 2026. L'assemblée est fière d'apprendre qu'un trelinois va porter les couleurs de la France aussi loin et tient à l'encourager. Elle décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 150 euros à Monsieur Lamstaes pour associer le village de Trelins à ce projet sportif d'envergure.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M Alexis Faure qui souhaite faire un stage de réparation pénale en Mairie. L'assemblée est favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire de sa mise en place.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine intervention de M Bazoud qui organise une petite formation pour la fabrication de piège à frelons asiatiques. Monsieur le Maire invite fortement à participer compte tenu que le piégeage reste la meilleure arme pour lutter contre ce fléau.

La séance est close et levée à 21 heures

Fait à Trelins, le 25 février 2026

Alexandre PALMIER, Maire,

Claudine DALIBON, secrétaire,



A blue ink signature of Claudine DALIBON, written in a cursive style.